

Assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 23 septembre 2013 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19h30 et à laquelle sont présents :

Son honneur, **le maire monsieur Yvon Quevillon** et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier
Madame Martine Coulombe

Madame Ginette Lamoureux
Madame Johanne Bonenfant

Un avis écrit a été signifié à chacun des membres du conseil municipal.

Madame Julie Rail secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale est aussi présente.

Monsieur Alex Meunier, journaliste à la Radio CHGA FM 97,3 est aussi présent.

ASSISTANCE

Mesdames Danielle Bergeron, Isabelle Boucher, Carole Boudrias, Lise Courville, Louise Désabrais, Simone Désabrais, Patricia Dionne, Diane Gagnon, Sabrina Gravel, Stéphanie Groulx, Lise Huberdeau, Hélène Hubert, Johanne Hubert, Émilienne Labelle, Monique Lachapelle, Roxanne Lacourcière, Liette Lamoureux, Gisèle Landry, Nicole Landry, Annysa Larocque, Shayna Larocque, Sonia Larocque, Vanessa Larocque, Cloey Latreille, Megan Lunam, Claudette Lyrette, Jocelyne Lyrette, Karolanne Lyrette, Marilyn Mantha, Vanessa Mantha, Carole Robichaud, Audrey Robitaille, Eileen Rodgers, Mélanie Séguin, Reine Simard, Caroline St-Martin, Johanne Thibeault, Kim Thibeault et Louise Villeneuve.

Messieurs Denis Bélanger, Jean-Jacques Bilodeau, Bernard Jr Bouchard, Jean-Pierre Chalifoux, Nicolas Chaussé, Vianney Cloutier, Gérard Coulombe, Patrick Courville, Pierre Després, Luc Gendron, Gaston Guindon, Dick Lacourcière, Jacques Lacourcière, Édouard Langevin, Jean-Marc Latreille, Tommy Latreille, Alain Lyrette, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette, Victor Lyrette, Sébastien Mantha, Jérémy Pauzé, Steven-Lee Prévost-Lunam, Tim Richard, John Rodgers, Maxime St-Martin et Francis Tremblay.

Ainsi que quelques personnes dont le nom nous était inconnu.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Sujet

- 3.1 Adjudication du contrat «Réfection de la rampe de mise à l'eau publique du réservoir Baskatong»
- 3.2 Appel d'offres par invitation pour la construction du bloc utilitaire
- 3.3 Autorisation de dépenses pour l'aménagement du comptoir de réception

- 3.4 Demande par la Pointe à David pour l'installation de nouvelle signalisation par le MTQ sur une partie du chemin Baskatong - Interdiction de stationner sur les deux côtés
- 3.5 Adjudication du contrat «Réfection de la rampe de mise à l'eau publique du réservoir Baskatong»

4. Parole au public

5. Fermeture de la présente assemblée



2013-E-2309-01

Ouverture de la présente assemblée

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu à 19h30 que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-E-2309-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire, monsieur Yvon Quevillon, procède à l'adoption de l'ordre du jour.

La conseillère, madame Ginette Lamoureux, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-E-2309-03

Autorisation de dépenses pour l'aménagement du comptoir de réception

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 18 500\$ pour l'aménagement du comptoir de réception, le tout incluant la confection du comptoir, le recouvrement de plancher et les travaux d'éclairage et électrique nécessaires.

Les fonds disponibles à cette dépense seront imputés au poste budgétaire n°02-130-00-522.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2013-E-2309-04

Demande par la Pointe à David - Reconnaissance du droit de propriété par résolution du lot rénové n° 4 167 378.

CONSIDÉRANT QUE la pourvoirie Camps touristiques La Pointe à David inc. a déposé une demande de reconnaissance du droit de propriété par résolution du lot rénové n° 4 167 378;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain a déjà été dans le passé le centre d'un litige entre la municipalité et les demandeurs;

CONSIDÉRANT QU'avant de reconnaître un tel droit, la municipalité de Grand-Remous après avoir consulté son avocat désire procéder à une contre-expertise du certificat de localisation effectué par monsieur Ghislain Auclair arpenteur-géomètre de la firme Auclair & Leblanc - dossier 12M-027, minute : 6428;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que mandat soit donné à la firme d'arpenteurs-géomètres Fortin & Robertson pour procéder à une contre-expertise et que l'inspectrice municipale et secrétaire-trésorière adjointe Julie Rail soit nommée responsable du dossier.

Les fonds disponibles à cette dépense seront imputés au poste budgétaire n° 02-130-00-417.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le sujet 3.1 - Adjudication du contrat «Réfection de la rampe de mise à l'eau du réservoir Baskatong» est reporté à l'assemblée du 2 octobre 2013.

Le sujet 3.4 - Demande par la Pointe à David pour l'installation de nouvelle signalisation par le MTQ sur une partie du chemin Baskatong - Interdiction de stationnement sur les deux côtés est reporté à une assemblée ultérieure, soit après le dépôt de la contre-expertise.

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débuté à 19h37.

2013-G-2309-05

Fermeture de la présente assemblée

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu à 20h14 que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Yvon Quevillon
Maire

Julie Rail
Secrétaire-trésorière adjointe
Inspectrice municipale